

3 octobre 2001

01.152

## Interpellation Frédéric Cuche

### Réseaux biologiques agricoles et entretiens du paysage par les services cantonaux et communaux

La nouvelle ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2001 (ordonnance sur la qualité écologique OQE) a pour but de mieux valoriser la conservation de la biodiversité.

Le principe est défini par l'article 1:

*<sup>1</sup>Afin de conserver et d'encourager la richesse naturelle des espèces, la Confédération alloue des aides financières pour les surfaces de compensation écologique (SCE) d'une qualité biologique particulière et pour la mise en réseau de SCE, sur la surface agricole utile.*

*<sup>2</sup>Elle alloue les aides financières aux cantons qui, dans le cadre des dispositions des sections 2 et 4, versent des contributions (contributions à la qualité écologique) aux exploitants pour les SCE d'une qualité biologique particulière et la mise en réseau de SCE.*

Cette année déjà, les contributions à la qualité écologique sont octroyées aux agriculteurs neuchâtelois. Pour la région du Val-de-Ruz, des contributions à la mise en réseau des surfaces de compensation peuvent être également octroyées, car le projet de mise en réseau "volontaire" avait été engagé il y a plus de trois ans déjà. Ce réseau biologique est actuellement défini pour la plus grande partie de cette région. Nous saluons ces décisions, car l'existence de ces réseaux doit permettre aux populations d'espèces sauvages de mieux se maintenir.

Notre territoire est formé d'autres milieux proches de la nature qui pourraient constituer des maillons importants dans les réseaux biologiques si l'entretien qu'ils subissent était mieux adapté!

Relevons que les surfaces de compensation écologique doivent être fauchées plus tardivement, ainsi les espèces (plantes ou animaux) peuvent boucler leur cycle de vie.

Les talus des routes, les haies bordant des chemins vicinaux, les bords des chemins de forêt... sont parfois entretenus de manière très drastique sans tenir compte de l'état de la floraison. On voit, ici et là, le long des haies publiques des massifs entiers de lys martagon fauchés ou broyés jusqu'à la racine avant la fin du mois de juin.

Faudrait-il octroyer des compensations écologiques aux communes et aux cantonniers pour que ces secteurs jouent tant soit peu le rôle de quelques maillons de qualité pour les réseaux biologiques? Nous ne le pensons pas! Certes, par endroits les entretiens sont réalisés de manière intelligente, cela ne coûte pas plus cher, bien au contraire. Nous admettons aussi que les herbes sauvages des bords de routes ne doivent pas gêner la visibilité des usagers.

Pour que les réseaux biologiques agricoles soient renforcés de manière significative, nous demandons:

- que les différents services cantonaux concernés soient informés et formés à réaliser des entretiens plus tardifs adaptés sur les bords de routes, le long des lisières et des haies... à la manière des surfaces de compensation écologique et dans l'esprit des réseaux biologiques régionaux;
- que les cantonniers et les forestiers communaux reçoivent également les informations à ce sujet!

*Cosignataires:* C. Siegenthaler, R. Jeanneret, F. Bonnet, C. Bertschi, François Cuche, P. de Pury, S. Vuilleumier, I. Opan-Du Pasquier, F. Perrin-Marti, D. Schürch et G. Hirschy.